

MAIRIE DE COBONNE
26400 COBONNE
Tél : 04.75.25.24.77

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
02.05.2022

Présents : , Raymond FARNIER, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, Franck GENCEL, Fabrice MANGAULT, Nathalie PADEE, Thierry RAILLON, Philippe RIBIERE, Anni VALKONEN, ; Le quorum est atteint.

Excusée : Thomas ROLLAND, Julien BODENNEC

Procurations : M Bodennec donne procuration à Mme Valkonen, M Rolland donne procuration à Mme Padée.

Secrétaire de séance : Philippe RIBIERE

Le compte rendu du Conseil Municipal du 07 Avril est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération : Maintien des taux relatifs aux taxes foncières bâti et non bâti pour 2022.

il est proposé de reconduire les taux en vigueur suivants :

27,24 % pour la taxe foncière (bâti)

28,40 % pour la taxe foncière (non bâti)

Une remarque est formulée sur la date de ce vote par rapport au vote du budget. Il est normalement dû à la même date ou préalablement au vote du budget.

Le budget voté tient compte des taxes en vigueur, il n'y a donc pas d'impact mais il est acté que ce vote doit avoir lieu en même temps que le budget.

Vote : Pour à l'unanimité

2. Délibération : Autorisant le maire à agir en justice pour défendre la Commune

Monsieur le Maire sollicite du présent Conseil Municipal :

L'autorisation de représenter la Commune et de défendre ses intérêts dans le cadre des procédures administratives, judiciaires et correctionnelles l'opposant à Monsieur Dominique CUBLIER, et notamment :

- devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans le cadre de la requête enregistrée le 6 avril 2022 et présentée par Monsieur Dominique CUBLIER,
- le cas échéant devant le Tribunal Correctionnel de VALENCE, devant lequel la Commune de COBONNE pourrait se constituer partie civile en cas de poursuite décidée par le Procureur de la République,
- le cas échéant, devant le Tribunal Judiciaire de VALENCE, pour obtenir la remise en état des lieux à défaut de poursuites par le Procureur de la République.

Vote : Pour à l'unanimité

3. Délibération : Projet rénovation Mairie / Ecole

Rappel de l'avancement du projet (Anni car absence probable de Julien)

Concernant les couts envisagés à minima (et pour mémoire) :

- 500 k€ de travaux mairie et école

- 100 k€ de travaux de rénovation de l'appartement
- 60 k€ de frais de MO (10% du montant global)

Le conseil doit se prononcer sur **l'engagement, le report ou l'annulation** de ce programme et doit définir les modalités de financement en cas de vote favorable.

Après un résumé des actions réalisées et un point de la situation sur ce dossier fait par Anni Valkonen, une discussion est engagée et plusieurs remarques émises avant le vote :

- L'école et son avenir : avis partagé entre ceux qui considère que le maintien de l'école n'est pas à risque dans les dix prochaines années (malgré le vote du conseil du 07 février sur l'extension de la zone urbaine), et d'autres qui pensent le contraire.
- Budget : Le bénéfice du transfert de budget de fonctionnement vers le budget de l'eau doit être vérifié en fonction des nouvelles recettes et de la consommation d'eau de 2022. Il doit être notamment évalué si ce type de transfert est nécessaire dans la durée ou ponctuel afin de valider notre capacité de rembourser un emprunt pour les travaux de rénovation énergétique.
- La cohérence des décisions prises par le conseil est aussi soulevée. Il convient de penser en globalité à la commune et pas de se focaliser sur un seul projet.
- Plusieurs conseillers regrettent que cette question n'ait pas été traitée en lien avec le PLUi et une réflexion plus générale sur le développement de la commune. Etant donné que le conseil a voté contre l'extension de la zone urbaine à Cobonne, ce projet ne leur semble plus aussi nécessaire.
- La rénovation énergétique semble indispensable, et peut-être conviendrait-il de reconsidérer les travaux envisagés afin de réduire les coûts. Cela nécessiterait une nouvelle étude qu'il conviendra de définir afin de mieux cerner nos besoins.

Il est noté que le travail réalisé sur ce projet reste un acquis valide dans le temps, de même que les plans de l'existant et la réflexion initiée sur ce sujet.

Le vote porte sur les 3 options suivantes :

- Favorable au lancement du projet présenté
Vote : 3
- Report du projet au mois de Mai 2023 (date discutée et acceptée en séance)
Vote : 7
- Annulation de ce projet
Vote : 1

Par décision du conseil ce projet est donc à représenter à l'horizon de Mai 2023.

Il conviendra d'ici là de reconsidérer son contenu.

4. **Délibération** : Modification de la convention CDG26 sur l'archivage. Passage à 3 jours en 2023. (Initialement 1 jour). 0 jour en 2022 et 2024 (inchangé Vs dernière délibération)

Vote : Pour à l'unanimité

5. **Délibération** : Avis favorable sur le projet PLH

(Pour mémoire documents envoyés aux membres du conseil le 14/03/2022 & réunion pour les élus présentée par la CCVD du 17 février à Cobonne)

Proposition de délibération : Le conseil municipal de Cobonne, ayant délibéré, émet un avis favorable sur le projet de PLH tel qu'arrêté par le conseil communautaire de la CCVD, le 22 février 2022.

Vote : Avis favorable à l'unanimité

6. **Délibération : Autorisant le maire à signer l'avenant des ayants droits aux Bourbous suite à la relocalisation des cuves d'eau potable.**

Il est préalablement considéré que :

La mairie de Gigors et Lozeron accordera le droit de servitude pour ces installations

Que tous les ayants droits ont accepté l'avenant qui leur a été soumis et qui ne concerne que la modification des emplacements des cuves d'eau potable.

Vote : Pour à l'unanimité

7. **Information modification de circulation sur la D731** – Mise en place d'une circulation alternée et limitation de la vitesse à 50 km/h au 2145 route de Gigors. (En concertation avec le service voirie du Département)

8. **Questions diverses**

Date réunion PLUi ? Présentation aux conseil municipal & date réunion publique ?

Les dates de réunion proposées aux membres du conseil sont les 11 et 18 mai. Cette réunion ne fait pas l'objet d'une réunion du municipal. La date de réunion publique sera définie ultérieurement.

Anni Valkonen énonce les activités et festivités prévues cet été. Un affichage des dates est prévu de même que dans le Petit Journal à venir. (Diffusion en Mai)

14 juillet : Changement de formule / 18 H00 suivi d'un apéro et soirée musicale.

Nous sommes toujours à la recherche d'un petit groupe pour animer cette soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 22H40

Le prochain conseil municipal se tiendra le 13 JUIN à 20h00